



contrats avenir obligations de l'employeur

Par **marylou**, le **26/01/2009** à **14:09**

j'ai termine mon contrat avenir(signe le 3/01/2006) le 17 01 2008 aupres de la mairie de pamiers qui est mon employeur Ace jour 27 01 2008 je n'ai recu aun courrier concernant le dit contrat a savoir s'il est reouvelle ou non ! je n'ai pas non plus recu d'attestation assedic afin de pouvoir m'inscrire a l'anpe On me dit a la mairie qu'il font tout se qu'ils peuvent afin d'obtenir un nouveau delai aupres du conseil general, hors il s'averre que tout les contrats avenir ont etes suprimés , car ,la mairie n'a fait aucune perinisation sur type de contrat ce qui ete la condition deposee par le conseil general! d'ou la supression pure et simple.Je voudrai savoir quels sont mes droits face a cette situation qui me cause beaucoup de problemes financiers ?